

RESOR

---



Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

***DE GESTION***

---

# **RAPPORT**

***2021***





## SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT .....	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT .....	8
IV LES COMPTES ANNUELS .....	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....	16
VI LE BILAN TECHNIQUE .....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	36

# I

## LE BILLET DU PRÉSIDENT



## I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Aldo Ferrari  
Président

À peine sorti d'une pandémie, nous voici replongés dans l'incertitude et les menaces géopolitiques. Elles présagent de risques économiques et sociaux que l'on aurait tort de minimiser ou de feindre de ne pas voir poindre. Cela ne saurait nous empêcher d'affronter les défis qui nous attendent, pas plus que de nous montrer confiant dans l'avenir comme notre Fondation RESOR l'a toujours fait.

Grâce à l'adaptation des cotisations convenue dans le cadre du renouvellement de la CCRA ainsi que d'une année boursière très favorable, notre Fondation a continué de servir un nombre de rentes croissant tout en conservant un taux de couverture de plus de 200%. L'augmentation de 10% du nombre de rentes servies démontre la pertinence de notre préretraite même si à contrario, le taux de départ demeure constant malgré le nombre de potentiels retraités qui lui continue de progresser. La situation économique future ne sera pas non plus sans incidence sur l'équilibre de notre Fondation même si les réserves constituées et les mesures envisagées nous

permettront de faire face aux effets démographiques auxquelles notre institution sera confrontée ces prochaines années.

L'excellente nouvelle, c'est le nombre croissant de salariés et d'entreprises qui cotisent à RESOR. Dans le cadre de la transition énergétique, les perspectives pour nos métiers sont très favorables et si les décisions politiques pour favoriser cette transition se font encore attendre un peu, l'année 2021 nous a démontré leur inéluctabilité. Nous pourrions certainement tabler sur une augmentation des salariés de nos métiers. À plus court terme, après une pause en 2020, consécutive au COVID, nous constatons que la croissance de la Fondation reprend et nous ne prenons pas beaucoup de risque en prétendant que de ce point de vue, l'année 2021 sera certainement aussi une très bonne année.

La préretraite RESOR est aussi une prestation qui doit attirer de nouvelles personnes tentées par une formation dans nos branches même si au sortir de l'école elles ont certainement d'autres aspirations que celle d'une préretraite ; mais nous constatons aussi de plus en plus de changements d'orientation professionnelle en cours de carrière. Le soutien à la formation professionnelle des fonds paritaires liés à notre CCT comme celle de RESOR à la reconnaissance d'une plus grande pénibilité de nos branches participent à cet attrait. Il nous appartient de faire connaître et reconnaître RESOR à l'heure où les femmes seront contraintes de travailler une année de plus...

Votre fidélité, votre confiance comme l'engagement de toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la Fondation RESOR nous honorent et nous vous en remercions chaleureusement.

Aldo Ferrari  
Président

# II

## LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**« Il n'y a qu'une seule chose dans la vie qui ne change jamais, c'est le changement. »**

*Confucius*



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

Au lendemain d'une votation sur l'AVS dont le résultat montre à quel point tout changement dans le domaine est devenu difficile (50,6% de oui), on ne peut s'empêcher de constater qu'en matière de retraite, ou de préretraite, rien n'est acquis.

La réforme AVS étant à peine derrière nous que nous sommes déjà confronté à l'enjeu de la réforme de prévoyance professionnelle avec ce goût de l'amertume et ce désir de revanche pour la moitié de la population qui a « perdu » la bataille de l'AVS.

Nos systèmes de retraite anticipée seront-ils impactés par ces réformes ou n'y aura-t-il rien à changer. Rien n'est sûr...

Ce qui est certain, c'est que les décisions prises jusqu'ici à RESOR l'ont été avec beaucoup de sagesse et de réflexions. Lorsque l'on parle de gestion d'institution, l'émotion n'a pas sa place et il ne s'agit jamais de jouer une catégorie d'assuré contre une autre. Les chiffres, dit-on, sont têtus. La gouvernance d'une institution comme RESOR demande donc de la vision et le calme de la réflexion. C'est ainsi que l'on gagne en pérennité et en force. Les personnes ayant pu bénéficier de la retraite de RESOR sont là pour en témoigner.

Les partenaires sociaux, le conseil de fondation ainsi que les personnes en charge de la gestion de RESOR connaissent bien tous ces enjeux et proposent les solutions les mieux adaptées aux défis du moment depuis plus de 20 ans. Ils sauront trouver le chemin acceptable et faire les nécessaires compromis pour le bien de l'institution qui est une des plus belles réussites du partenariat social de ces 25 dernières années.

Pour le reste, l'équipe de la centrale de gestion à Sion, les collaborateurs et collaboratrices des centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Merci également au Président Aldo Ferrari, aux membres de la commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour notre fondation un bien très précieux.

Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

# III

## LE RAPPORT DU GÉRANT



### III LE RAPPORT DU GÉRANT

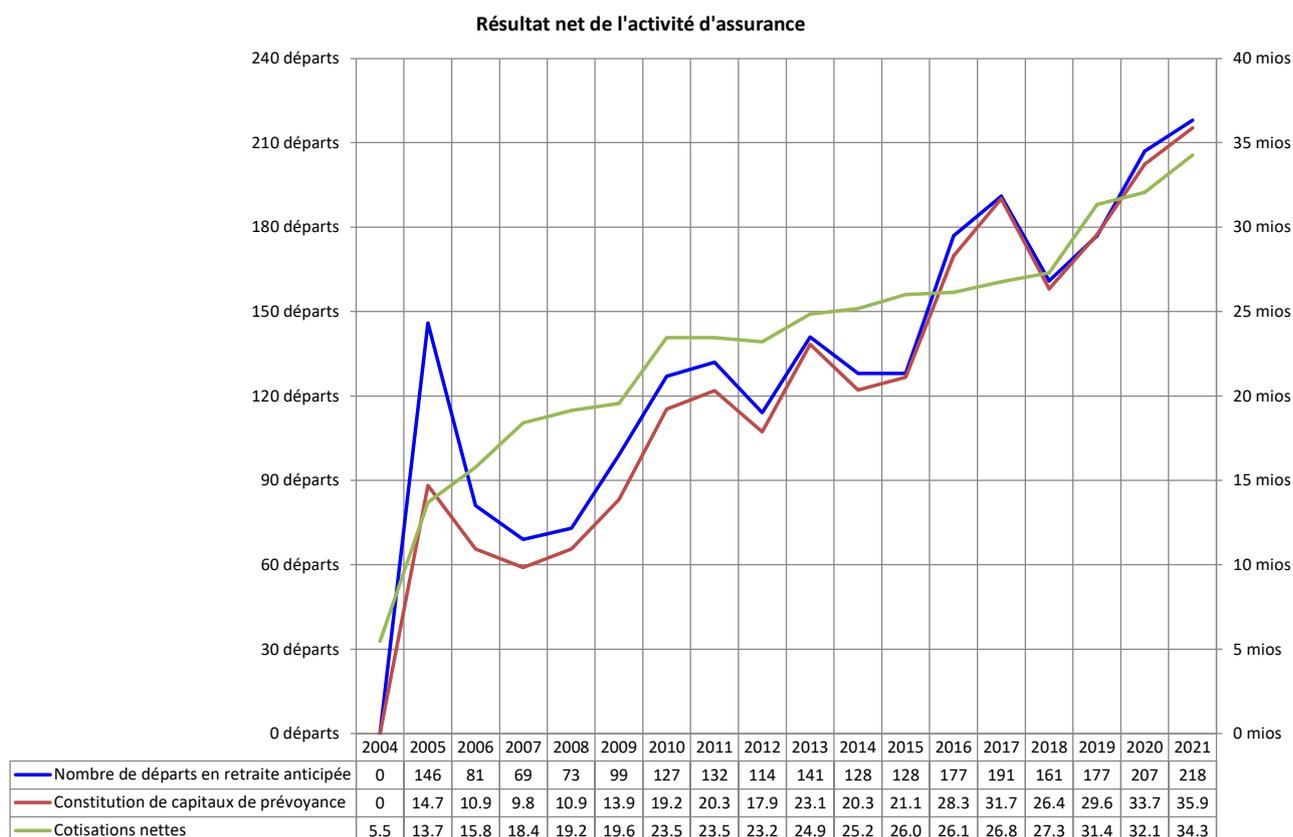


Fabien Chambovey  
Gérant

#### ASCENSION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

En 2021, le nombre de départs en retraite anticipée continue de progresser. 218 travailleurs ont cessé leur activité lucrative afin de bénéficier d'une rente RESOR. Le constat de cette progression corrobore avec le flux des générations nombreuses arrivant en âge de préretraite.

Une hausse des cotisations a eu lieu pour l'exercice passé en revue. En effet elles sont passées de 2% à 2.1% et ont permis un apport supplémentaire s'élevant à CHF 2 millions. Cette augmentation a permis d'absorber la croissance des nouveaux départs soit 11 depuis 2020. Cependant, puisque le résultat structurel de l'an dernier était négatif et que la hausse des cotisations a réussi à absorber essentiellement les départs supplémentaires, cela n'a pas été suffisant et le résultat structurel se chiffre à -1'618'701.22.



*résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel)*

En réponse à l'augmentation des départs en retraite anticipée, la CCRA-SOR a déjà prévu une hausse des cotisations de 2.1% à 2.2% pour l'exercice 2023.

Même si la santé financière de la fondation est saine, avec un bon degré de couverture, une réserve de fonds libre s'élevant à CHF 40.6 mios et la constitution entière des capitaux de prévoyance nécessaire pour assumer les pré-retraites en cours, le suivi des départs doit être observé de manière attentive.

## UNE ANNÉE RECORD POUR LES MARCHÉS FINANCIERS

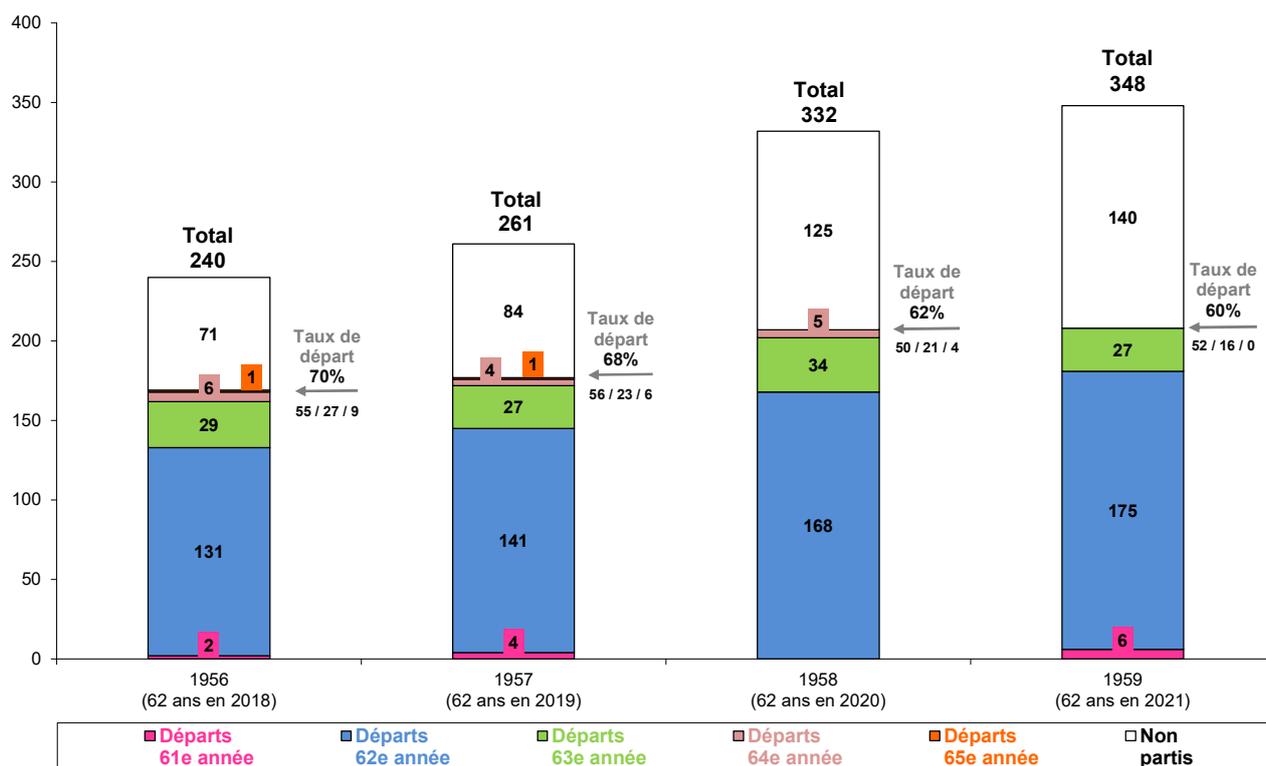
Stimulés par les aides économiques et la reprise post covid-19, les marchés financiers ont connu une année record. RESOR comptabilise une performance financière de 9.08% et permet donc de clôturer l'exercice comptable de manière positive. Le degré de couverture diminue légèrement pour passer de 215% à 212.63% au 31.12.2021.

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u> 1.8% → 2.0%	<u>2020</u>	<u>2021</u> 2% → 2.1%
Nombre de départs en retraite anticipée	177	191	161	177	207	218
Constitution de capitaux de prévoyance	28.3 mios	31.7 mios	26.4 mios	29.6 mios	33.7 mios	35.9 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	26.1 mios	26.8 mios	27.3 mios	31.4 mios	32.1 mios	34.3 mios
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	- 2.2 mios	- 4.9 mios	0.9 mio	1.8 mio	- 1.7 mio	- 1.6 mio
Frais d'administration (0.14% MS y.c. TVA) et divers	- 2.1 mios	- 2.2 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios	- 2.4 mios
Constitution (-) ou Dissolution (+) de la RFV	- 0.5 mio	- 1.7 mio	+ 1.7 mio	- 1.9 mio	- 1.0 mio	- 1.6 mio
Résultat global de l'exercice SANS performance	- 4.8 mios	- 8.8 mios	0.4 mio	- 2.4 mios	- 5.0 mios	- 5.7 mios
Résultat net sur les placements financiers	3.2 mios 4.08%	6.8 mios 8.77%	- 3.4 mios - 4.30%	9.7 mios 13.18%	3.0 mios 3.60%	7.9 mios 9.08%
Résultat global de l'exercice AVEC performance	- 1.7 mio	- 2.0 mios	- 3.0 mios	7.3 mios	- 2.0 mios	2.3 mios
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	33.0 mois	33.9 mois	34.2 mois	33.8 mois	34.3 mois	34.5 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'315	4'292	4'274	4'329	4'167	4'251
Const. moyenne de capitaux de prévoyance par rentier	159'906	165'864	163'742	166'996	162'908	164'627
Fortune nette de prévoyance	83.7 mios	89.2 mios	83.1 mios	93.1 mios	97.1 mios	105 mios
Fortune libre	38.0 mios	36.0 mios	33.0 mios	40.3 mios	38.3 mios	40.6 mios
Nombre de rentiers au 31.12.	402	465	486	495	517	568
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	239.5%	219.1%	211.0%	231.6%	215.0%	212.63 %

*analyse des résultats financiers et chiffres clefs*

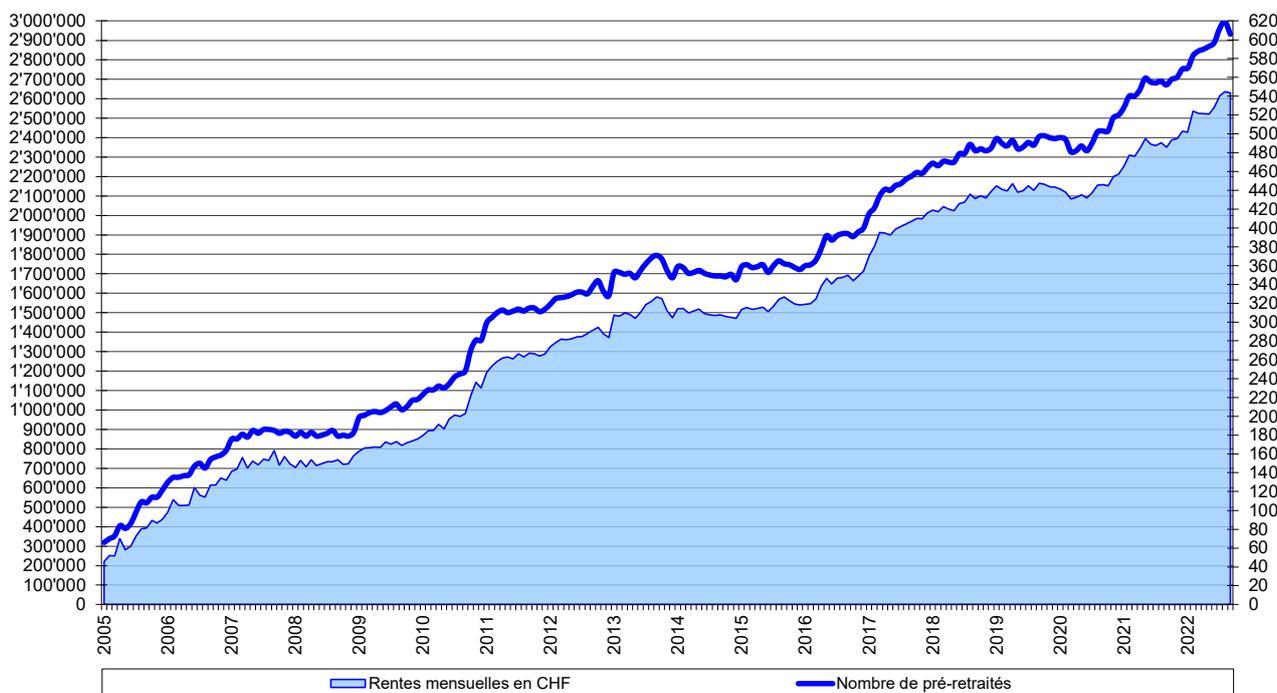
## AUGMENTATION DES EFFECTIFS, MAIS BAISSÉ DU TAUX DE DÉPART

Ce phénomène avait déjà été constaté l'an dernier et il semble perdurer encore pour l'exercice 2021. En effet, le taux de départ est en baisse pour les classes 1958 et 1959, puisqu'il est descendu entre 60% et 62% alors qu'il avoisine plutôt les 68%-70% pour les classes 1956 et 1957. Toutefois, puisque l'effectif des assurés pouvant prétendre à une pré-retraite a fortement augmenté, le nombre de travailleurs ayant bénéficié d'une rente reste en hausse.



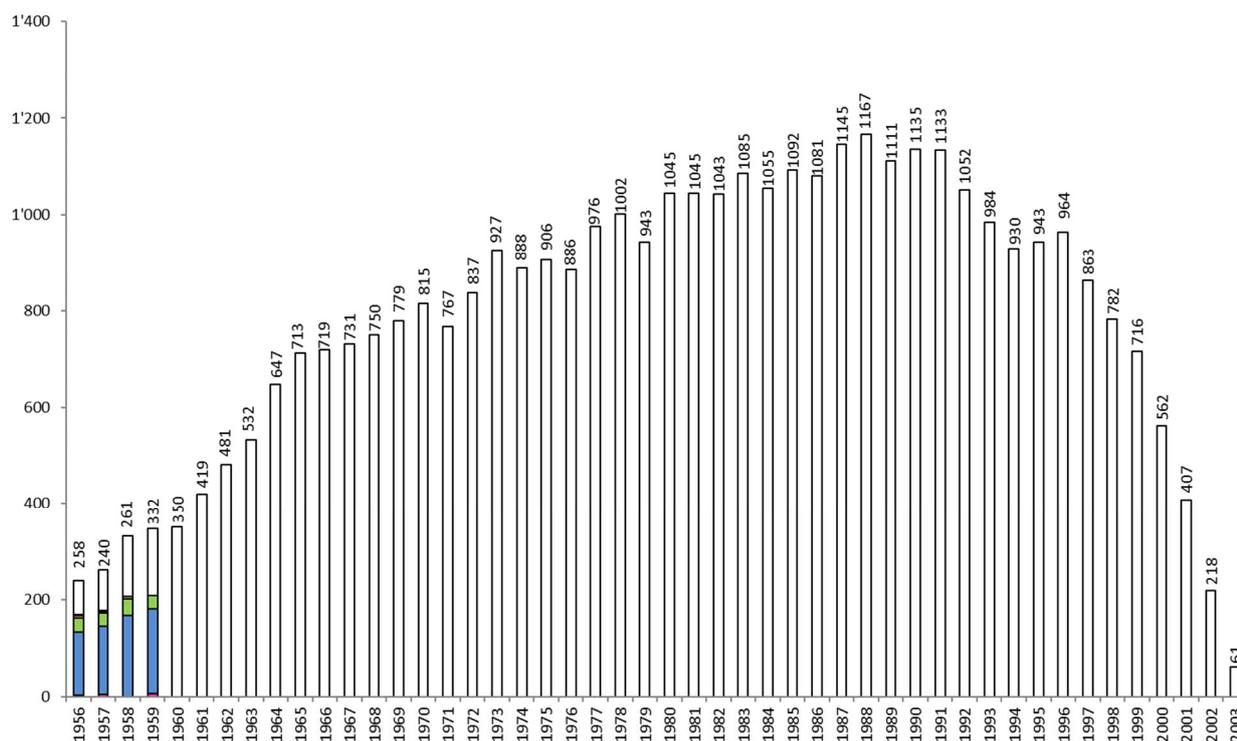
taux de départ en retraite anticipée actuel

En fin d'année 2021, 51 rentiers supplémentaires percevaient les prestations de la caisse. Elevant le nombre total de rentiers à 568 pour CHF 2.4 millions de rentes versées. En août 2022, le chiffre record de 619 rentiers a été atteint pour près de CHF 2.6 million de rentes versées. Cette croissance peut être observée sur le graphique ci-dessous.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2022

Cette tendance va perdurer, compte tenu de la pyramide des âges des assurés actifs.



pyramide des âges en 2021

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'261	27.2%	8'021	21.5%	465.6 mios	28.1%
Plâtrerie / Peinture	1'774	38.3%	10'104	27.1%	518.5 mios	31.3%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	615	13.3%	3'101	8.3%	169.2 mios	10.2%
Technique de la construction	309	6.7%	2'259	6.1%	127.2 mios	7.7%
Paysagisme	206	4.4%	1'566	4.2%	75.0 mios	4.5%
Bailleurs de service	222	4.8%	10'552	28.3%	209.2 mios	12.6%
Autres	250	5.4%	1'704	4.6%	92.4 mios	5.6%
	4'637	100.0%	37'307	100.0%	1'657.1 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2021

Finalement, deux indicateurs nous donnent un résultat très positif pour le secteur du second œuvre de suisse occidentale en 2021 : la masse salariale déclarée auprès de la fondation a augmenté de 2.2% et le nombre d'employeurs affiliés pendant l'année a également augmenté de 1.02%.

Les prochains enjeux de la Fondation seront d'agir progressivement mais efficacement suite aux résultats exposés lors de la dernière expertise actuarielle afin de permettre à RESOR de répondre à ses engagements sur le long terme. De plus, l'évolution des marchés financiers en 2022 pose la question sur les résultats du prochain exercice.

Sion, septembre 2022

Fabien Chambovey  
Gérant

# IV

## LES COMPTES ANNUELS



**B I L A N**

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Placements</b>	6.4	<b>106'548'418.19</b>	<b>97'398'885.84</b>
Liquidités		6'335'422.48	5'538'347.85
Titres		87'565'512.85	81'230'984.47
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	12'342'142.86	10'379'654.77
AFC (impôt anticipé)		305'340.00	249'898.75
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>155'628.60</b>	<b>331'237.05</b>
Actifs transitoires	7.1	155'628.60	313'071.20
Intérêts courus		0	18'165.85
<b>T O T A L D E L ' A C T I F</b>		<b>106'704'046.79</b>	<b>97'730'122.89</b>

<b>P A S S I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Dettes</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>1'350'011.25</b>	<b>680'037.56</b>
Passifs transitoires	7.2	1'350'011.25	680'037.56
<b>Capitaux de prévoyance</b>	5.4	<b>49'547'192.15</b>	<b>45'138'608.30</b>
Capital de prévoyance des rentes de préretraite		43'826'260.00	39'823'545.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		5'206'082.15	4'884'763.30
Capital de prévoyance des part. aux charges sociales		514'850.00	430'300.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>15'219'425.00</b>	<b>13'620'830.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	15'219'425.00	13'620'830.00
<b>Fonds libres</b>		<b>40'587'418.39</b>	<b>38'290'647.03</b>
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		40'577'418.39	38'280'647.03
<b>T O T A L D U P A S S I F</b>		<b>106'704'046.79</b>	<b>97'730'122.89</b>

## Compte d'exploitation

	Notes	2021	2020
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	7.3	<b>34'269'944.03</b>	<b>32'063'339.79</b>
Cotisations des salariés		17'134'972.02	16'031'669.90
Cotisations des employeurs		17'134'972.01	16'031'669.89
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Apports de libre passage		0.00	0.00
<b><u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u></b>		<b><u>34'269'944.03</u></b>	<b><u>32'063'339.79</u></b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-31'480'061.40</b>	<b>-28'784'709.90</b>
Rentes de préretraite		-28'182'530.00	-25'591'952.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-3'005'881.40	-3'024'257.90
Participations aux charges sociales		-291'650.00	-168'500.00
<b><u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u></b>		<b><u>-31'480'061.40</u></b>	<b><u>-28'784'709.90</u></b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</b>		<b>-4'408'583.85</b>	<b>-4'937'182.10</b>
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		28'182'530.00	25'591'952.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier prélevées sur capital de prévoyance		3'005'881.40	3'024'257.90
Participations aux charges sociales prélevées sur capital de prévoyance		291'650.00	168'500.00
Constitution capitaux prévoyance rentes de préretraite		-32'185'245.00	-29'852'469.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-3'327'200.25	-3'513'173.00
Constitution capitaux prévoyance participations aux charges sociales		-376'200.00	-356'250.00
<b><u>Résultat net de l'activité d'assurance</u></b>		<b><u>-1'618'701.22</u></b>	<b><u>-1'658'552.21</u></b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>7'848'216.87</b>	<b>2'994'878.94</b>
Intérêts des liquidités		-34'804.62	-78'080.85
Intérêts, rendement des titres		8'323'778.55	3'620'374.34
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-440'757.06	-547'414.55
<b>Autres produits</b>		<b>99'078.44</b>	<b>13'479.98</b>
Produits divers	7.4	80'149.00	954.47
Intérêts moratoires		18'929.44	12'525.51
<b>Autres frais</b>		<b>-13'737.16</b>	<b>-25'713.52</b>
Indemnités et frais de séances		-6'973.10	-8'460.15
Frais divers	7.5	-6764.06	-17'253.37
<b>Frais d'administration</b>		<b>-2'419'490.57</b>	<b>-2'316'800.10</b>
Administration générale	7.6	-2'340'007.52	-2'269'260.75
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-74'453.05	-42'689.35
Autorité de surveillance		-5030.00	-4'850.00
<b><u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u></b>		<b><u>3'895'366.36</u></b>	<b><u>-992'706.91</u></b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>-1'598'595.00</b>	<b>-991'295.00</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-1'598'595.00	-991'295.00
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
<b><u>Excédent des produits / Excédent des charges</u></b>		<b><u>2'296'771.36</u></b>	<b><u>-1'984'001.91</u></b>

# V

## L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## **V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **I Bases et organisation**

#### *1.1 Forme juridique et but*

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA-SOR a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2028.

## 1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

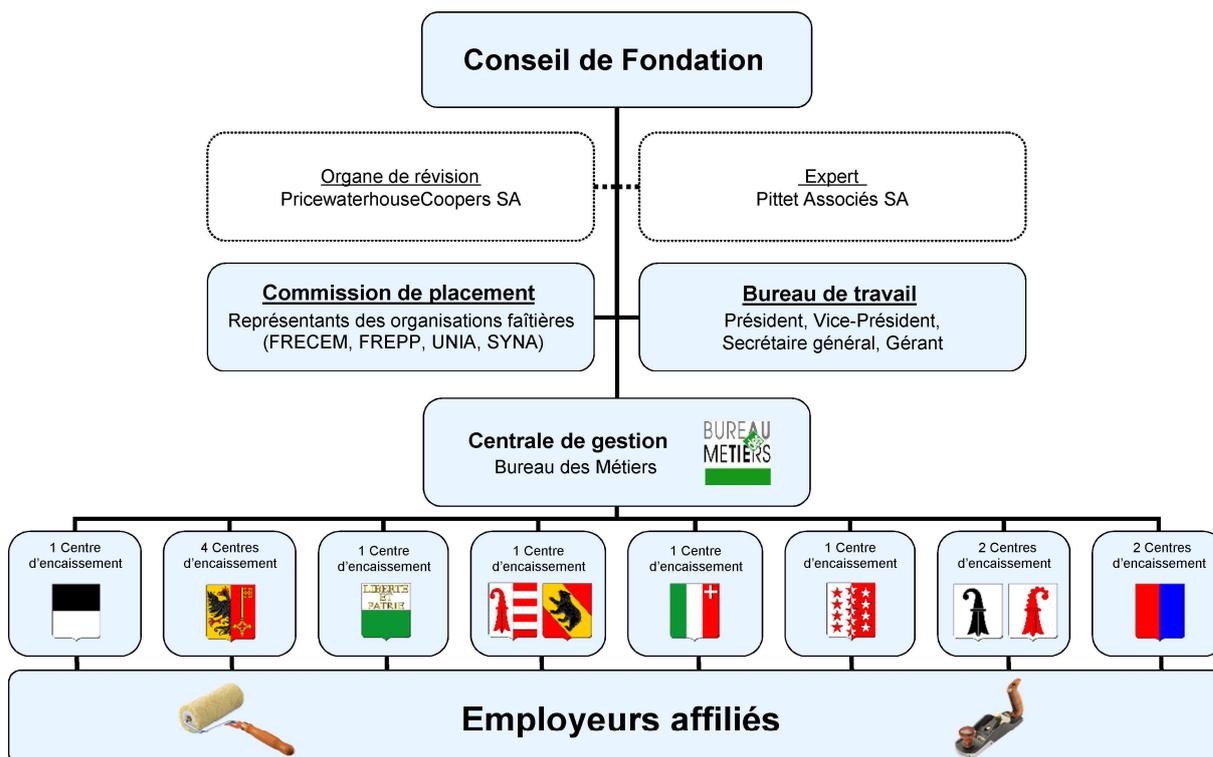
Acte de fondation	01.12.2003
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR)	01.01.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placement	01.10.2021
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Rapport de gestion 2021

**Conseil de Fondation**

en fonction au 31.12.2021

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari <sup>1) 2)</sup> <i>Président</i>		M. Pascal Schwab <sup>1) 2)</sup> <i>Vice-Président</i>
	Fr. Kathrin Ackermann <sup>1)</sup>		M. André Buache <sup>1)</sup>
	M. Jose Sebastiao		M. Peter Rupf
	M. Pietro Carobbio		M. Daniel Stürzinger
	M. Alexandre Martins		M <sup>me</sup> Laetitia Piergiovanni
	M <sup>me</sup> Anne-May Boillat		M. Fabrice Beynon
	M. Armand Jaquier		M. Pascal Sallin
	Fr. Marie-Louise Fries		Hr. Guido Fontana
	M. Bernard Tissières		M. Florian Lovey
	M. Serge Aymon		Hr. Thomas Lochmatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Igor Cima		Sig. Mario Di Marco

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

**Centrale de gestion**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale  
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11  
Fax : 027 327 51 80  
info@resor.ch  
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet <sup>2)</sup>  
*Secrétaire général*

M. Fabien Chambovey <sup>2)</sup>  
*Gérant*

M. Olivier Arnold  
*Responsable financier*

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centres d'encaissement****Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et  
de la gypserie-peinture – CCB  
Rue de Malatrex 14  
1201 Genève

**Genève 2**

Association genevoise des entrepreneurs  
de charpente, menuiserie, ébénisterie  
et parqueterie – ACM/GGE  
Rue de la Rôtisserie 8  
1204 Genève

**Genève 3**

Administration des caisses d'allocations  
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Genève 4**

CPP Second Œuvre – CPSO  
CPP Parcs et Jardins – CPPJ  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Vaud**

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs  
Route Ignace Paderewski 2  
Case postale  
1131 Tolochenaz

**Valais**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

**Fribourg**

Union Patronale du Canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15  
Case postale 1552  
1701 Fribourg

**Neuchâtel**

FER Neuchâtel  
Av. du Premier Mars 18  
Case postale  
2001 Neuchâtel

**Tessin 1**

Commissions paritaires cantonales  
Viale Portone 4  
Case postale 1319  
6501 Bellinzona

**Tessin 2**

Commission paritaire cantonale  
de la technique de la construction  
Case postale 5650  
6901 Lugano

**Bâle-Ville**

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville  
Elisabethenstrasse 23  
Case postale 332  
4010 Bâle

**Bâle-Camp.**

Chambre économique de Bâle-Campagne  
Haus der Wirtschaft  
Hardstrasse 1  
4133 Pratteln

**Jura/  
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien  
CPP-SOJ  
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242  
2710 Tavannes

### Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

### 1.5 Expert, organe de révision et autorité de surveillance

<b>Cocontractant</b>	Pittet Associés SA, Lausanne
<b>Expert exécutant</b>	M. Stéphane Riesen, expert agréé LPP
<b>Organe de révision</b>	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

### 1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2021		2020	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'261	27%	1'268	28%
- Plâtrerie/Peinture	1'774	38%	1'738	38%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	615	13%	610	13%
- Technique de la construction	309	7%	305	7%
- Paysagisme	206	5%	188	4%
- Bailleurs de services	222	5%	225	5%
- Autres	250	5%	232	5%
	<b>4'637</b>	<b>100%</b>	<b>4'566</b>	<b>100%</b>

## II Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2021		2020	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	8'021	22%	7'779	22%
- Plâtrerie/Peinture	10'104	27%	10'141	28%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	3'101	8%	3'119	9%
- Technique de la construction	2'259	6%	2'191	6%
- Paysagisme	1'566	4%	1'404	4%
- Bailleurs de services	10'552	28%	9'922	27%
- Autres	1'704	5%	1'619	5%
	<b>37'307</b>	<b>100%</b>	<b>36'175</b>	<b>100%</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2021		31.12.2020	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	224	39%	189	37%
- Plâtrerie/Peinture	187	33%	182	35%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	57	10%	56	11%
- Technique de la construction	76	13%	54	10%
- Paysagisme	10	2%	16	3%
- Autres	14	3%	20	4%
	<b>568</b>	<b>100%</b>	<b>517</b>	<b>100%</b>

### III Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans (hommes) / 64 ans (femmes). Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II<sup>ème</sup> pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

Dès 2019, RESOR verse également une participation aux charges sociales à hauteur de CHF 50.- par mois à tous les nouveaux pré-retraités.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1.05%
Part travailleur	<u>1.05%</u>
Total	<u>2.10%</u>

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2021 CHF	2020 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier	45'138'608.30	40'201'426.20
Rentes / Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier / Part. aux ch. soc.	-31'480'061.40	-28'784'709.90
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cot. 2 <sup>e</sup> pilier+part. ch. soc.)	35'888'645.25	33'721'892.00
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>49'547'192.15</b>	<b>45'138'608.30</b>

## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2021 sur la base de données au 31.12.2019. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



### EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

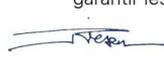
#### Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 231.6 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse n'est pas en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, compte tenu de son financement courant, des hypothèses démographiques retenues, du taux de cotisation envisagé d'ici à 2023 et du plan de prévoyance en vigueur. Néanmoins, au vu de la marge constituée de 131.6 points de degré de couverture à fin 2019 et de l'évolution projective, nous ne recommandons pas de mesures immédiates urgentes. Une réévaluation du financement nécessaire sera faite dans la prochaine expertise actuarielle prévue dans trois ans.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- De continuer le suivi annuel de l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement annuellement l'évolution de la situation financière de la Caisse en regard des projections. Si l'évolution effective de l'équilibre financier devait se péjorer, il serait nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures urgentes pour garantir les engagements.



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
**STÉPHANE RIESEN**  
Directeur général  
Expert agréé LPP

Lausanne, le 23 septembre 2021



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
**VINCENT ABBET**  
Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2015

### 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

### 5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

### 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	105'354'035.54	97'050'085.33
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	49'547'192.15	45'138'608.30
<b>Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2</b>	<b>(a) (b)</b>	<b>212.63%</b>	<b>215.00%</b>
Réserve de fluctuation de valeurs		15'219'425.00	13'620'830.00
Capital de Fondation, Fonds libres		40'587'418.39	38'290'647.03

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984. La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

Le Conseil de Fondation a délégué la Commission de placement, formée paritairement de quatre de ses membres (Président, Vice-Président et deux représentants des associations faitières romandes), pour la gestion de sa fortune. Il n'y a pas de gestionnaires externes.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	12.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
<b>Créances</b>	<b>40%</b>		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
<b>Actions</b>	<b>30%</b>		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
<b>Valeurs réelles</b>	<b>30%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2021	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2021	Réserve au 31.12.2020
Liquidités	6'335'422.48	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	12'647'482.86	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	12'844'892.57	5%	642'245.00	587'260.00
Obligations en devises	11'891'841.91	10%	1'189'185.00	1'315'065.00
Actions suisses	18'386'048.41	30%	5'515'815.00	4'841'750.00
Actions étrangères	17'139'527.93	30%	5'141'860.00	4'285'735.00
Fonds placements immobiliers	22'184'191.39	10%	2'218'420.00	2'102'010.00
Placements alternatifs	5'119'010.64	10%	511'900.00	489'010.00
<b>TOTAL</b>	<b>106'548'418.19</b>		<b>15'219'425.00</b>	<b>13'620'830.00</b>

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 14.28% du total des placements au 31 décembre 2021, respectivement 13.98% au 31 décembre 2020.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2021 en %	31.12.2021	Allocation 2020 en %	31.12.2020
Liquidités	6.75%	6'335'422.48	6.38%	5'538'347.85
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>6.75%</b>	<b>6'335'422.48</b>	<b>6.38%</b>	<b>5'538'347.85</b>
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Obligations suisses CHF	7.58%	7'120'103.50	8.05%	6'985'234.86
Obligations étrangères CHF	6.10%	5'724'789.07	5.49%	4'759'921.30
<b>Total obligations CHF</b>	<b>13.68%</b>	<b>12'844'892.57</b>	<b>13.54%</b>	<b>11'745'156.16</b>
Obligations en devises	12.66%	11'891'841.91	15.16%	13'150'658.82
<b>Total obligations</b>	<b>26.34%</b>	<b>24'736'734.48</b>	<b>28.69%</b>	<b>24'895'814.98</b>
Actions suisses	19.58%	18'386'048.41	18.60%	16'139'170.62
Actions étrangères	18.25%	17'139'527.93	16.46%	14'285'790.94
<b>Total actions</b>	<b>37.83%</b>	<b>35'525'576.34</b>	<b>35.06%</b>	<b>30'424'961.56</b>
Fonds plac. immob. suisses	23.61%	22'173'156.29	22.18%	19'243'152.97
Fonds plac. immob. étrangers	0.01%	11'035.10	2.05%	1'776'971.18
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>23.63%</b>	<b>22'184'191.39</b>	<b>24.23%</b>	<b>21'020'124.15</b>
Placements alternatifs	5.45%	5'119'010.64	5.64%	4'890'083.78
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>5.45%</b>	<b>5'119'010.64</b>	<b>5.64%</b>	<b>4'890'083.78</b>
<b>TOTAL DES TITRES (sans liquidités)</b>		<b>87'565'512.85</b>		<b>81'230'984.47</b>
<b>TOTAL DES TITRES (avec liquidités)</b>	<b>100.00%</b>	<b>93'900'935.33</b>	<b>100.00%</b>	<b>86'769'332.32</b>
Comptes courants		12'342'142.86		10'379'654.77
Débiteurs		305'340.00		249'898.75
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>106'548'418.19</b>		<b>97'398'885.84</b>

### Fondation Hypotheka

Deux remboursements ont été effectués en 2021 avec une perte sur capital à hauteur de CHF 57'181.66. Un amortissement partiel supplémentaire pour un autre dossier a également été perçu.

Le solde ouvert se monte au 31.12.2021 à CHF 1'425'000.00 sans les intérêts courus pour 2 dossiers (montant comptabilisé dans la rubrique « obligations suisses CHF »).

A l'éclatement de l'affaire en 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.00 pour 15 prêts hypothécaires différents. L'exposition a donc été réduite de 81.5%.

La Fondation RESOR a décidé de ne pas constituer de provision.

### 6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Centre 1 Fribourg	2'129'925.42	625'709.82
Centre 2 Jura/Jura Bernois	231'948.45	184'179.45
Centre 3 Valais	1'913'167.98	1'847'727.20
Centre 4 Neuchâtel	343'340.70	321'820.95
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPPJ, St-Jean)	1'948'070.14	1'759'951.23
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	379'403.47	497'942.12
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	707'242.46	643'359.84
Centre 8 Vaud	1'344'378.67	1'363'507.79
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	640'241.47	600'566.49
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	1'083'358.33	866'708.49
Centre 11 Bâle-Ville	600'965.31	617'109.43
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	758'145.11	782'308.66
Centre 13 Bâle-Campagne	261'955.35	268'763.30
<b>Total</b>	<b>12'342'142.86</b>	<b>10'379'654.77</b>

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

### 6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

### 6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

## 6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2021	Rendement 2021	Valeur 2020	Rendement 2020
Liquidités	6'335'422.48	-34'804.62 -0.59%	5'538'347.85	-78'080.85 -1.19%
Comptes à terme	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
<b>Total liquidités</b>	<b>6'335'422.48</b>	<b>-34'804.62 -0.59%</b>	<b>5'538'347.85</b>	<b>-78'080.85 -1.19%</b>
Plac terme / oblig caisse CHF	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
Obligations suisses CHF	7'120'103.50	5'579.39 0.08%	6'985'234.86	73'589.91 1.16%
Intérêts		501'422.25		87'437.31
Profits réalisés		287.00		0.00
Profits non réalisés		0.00		25'795.60
Pertes réalisées		-479'288.95		-4'830.00
Pertes non réalisées		-65'557.00		-32'815.00
Revenus extraordinaires		54'702.64		0.00
Frais de transaction		-6'006.55		-1'998.00
Obligations étrangères CHF	5'724'789.07	-100'693.03 -1.90%	4'759'921.30	19'710.57 0.36%
Intérêts		6'231.64		55'449.83
Profits réalisés		20'687.30		22'740.21
Profits non réalisés		0.00		18'515.71
Pertes réalisées		-12'860.00		-34'485.18
Pertes non réalisées		-110'094.82		-42'510.00
Frais de transaction		-4'657.15		0.00
<b>Total obligations CHF</b>	<b>12'844'892.57</b>	<b>-95'113.64 -0.77%</b>	<b>11'745'156.16</b>	<b>93'300.48 0.79%</b>
Obligations en devises	11'891'841.91	-192'438.08 -1.53%	13'150'658.82	-106'616.94 -0.95%
Intérêts		215'841.74		105'678.24
Profits réalisés		24'665.42		16'705.74
Profits non réalisés		0.00		185'005.89
Pertes réalisées		-23'247.32		-111'917.73
Pertes non réalisées		-402'758.52		-297'094.08
Frais de transaction		-6'939.40		-4'995.00
<b>Total obligations</b>	<b>24'736'734.48</b>	<b>-287'551.72 -1.15%</b>	<b>24'895'814.98</b>	<b>-13'316.46 -0.06%</b>
Actions suisses	18'386'048.41	3'518'992.19 22.70%	16'139'170.62	1'390'566.09 9.40%
Revenus		194'468.95		0.00
Profits réalisés		469'294.81		163'165.05
Profits non réalisés		2'868'538.08		0.00
Pertes réalisées		0.00		1'227'401.04
Pertes non réalisées		0.00		0.00
Frais de transaction		-13'309.65		0.00
Actions étrangères	17'139'527.93	2'964'209.46 20.83%	14'285'790.94	654'771.87 4.78%
Revenus		197'453.07		236'766.06
Profits réalisés		59'882.40		0.00
Profits non réalisés		2'954'873.62		689'698.00
Pertes réalisées		-4'692.39		0.00
Pertes non réalisées		-241'281.14		-271'692.19
Frais de transaction		-2'026.10		0.00
<b>Total actions</b>	<b>35'525'576.34</b>	<b>6'483'201.65 21.80%</b>	<b>30'424'961.56</b>	<b>2'045'337.96 7.18%</b>
Fonds plac. immob. suisses	22'173'156.29	1'359'195.12 6.79%	19'243'152.97	1'285'338.33 7.08%
Revenus		341'717.30		321'696.50
Profits réalisés		780.50		60'553.65
Profits non réalisés		1'034'639.42		967'393.18
Pertes réalisées		-2'781.80		0.00
Pertes non réalisées		-5'000.00		-63'760.00
Frais de transaction		-10'160.30		-545.00
Fonds plac. immob. étrangers	11'035.10	123'757.87 14.87%	1'776'971.18	-175'817.35 -8.84%
Revenus		67'840.00		72'486.50
Profits réalisés		58'215.00		0.00
Profits non réalisés		1'383.22		0.00
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-491.70		-248'303.85
Frais de transaction		-3'188.65		0.00
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>22'184'191.39</b>	<b>1'482'952.99 7.11%</b>	<b>21'020'124.15</b>	<b>1'109'520.98 5.51%</b>
Placements alternatifs	5'119'010.64	237'446.63 4.86%	4'890'083.78	50'775.86 1.05%
Revenus		3'716.97		8'995.60
Profits réalisés		65'798.83		0.00
Profits non réalisés		194'772.47		285'897.32
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-25'536.54		-244'117.06
Frais de transaction		-1'305.10		0.00
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>5'119'010.64</b>	<b>237'446.63 4.86%</b>	<b>4'890'083.78</b>	<b>50'775.86 1.05%</b>
<b>Total des titres (yc liquidités)</b>	<b>93'900'935.33</b>	<b>7'881'244.93 9.12%</b>	<b>86'769'332.32</b>	<b>3'114'237.49 3.74%</b>
Frais TER transparents		407'729.00		428'056.00
<b>Rendement hors TER et frais</b>		<b>8'288'973.93</b>		<b>3'542'293.49</b>
Comptes courants / débiteurs	12'647'482.86	0.00	10'629'553.52	0.00
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-440'757.06		-547'414.55
<b>TOTAL</b>	<b>106'548'418.19</b>	<b>7'848'216.87 9.08%</b>	<b>97'398'885.84</b>	<b>2'994'878.94 3.60%</b>

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune  
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2021 CHF	en %	31.12.2020 CHF	en %
Placements transparents	93'900'935.33	100.00%	86'769'332.32	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
<b>Total des placements</b>	<b>93'900'935.33</b>	<b>100.00%</b>	<b>86'769'332.32</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2021 CHF	en % des placements transparentes	2020 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	33'028.06	0.04%	119'358.55	0.14%
Frais TER transparents	407'729.00	0.43%	428'056.00	0.49%
<b>Total des frais bancaires et de gestion de fortune</b>	<b>440'757.06</b>	<b>0.47%</b>	<b>547'414.55</b>	<b>0.63%</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Actifs transitoires

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	155'628.60	313'071.20
<b>Total</b>	<b>155'628.60</b>	<b>313'071.20</b>

### 7.2 Passifs transitoires

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Cotisations dues au 2 <sup>ème</sup> pilier	655'609.20	676'425.64
Rentes à payer	12'000.00	0.00
Participation forfaitaire à payer	198.20	0.00
Frais juridiques	63.90	2'362.60
Frais d'administration à payer	682'139.95	0.00
Frais divers	0.00	1'249.32
<b>Total</b>	<b>1'350'011.25</b>	<b>680'037.56</b>

### 7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations des salariés	17'496'622.27	16'241'381.36
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-100'338.95	-69'138.88
Récupérations cotisations amorties	2'900.33	3'133.50
Pertes sur débiteurs	-264'211.63	-143'706.08
<b>Total des salariés</b>	<b>17'134'972.02</b>	<b>16'031'669.90</b>
Cotisations des employeurs	17'496'622.27	16'241'381.36
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-100'338.95	-69'138.88
Récupérations cotisations amorties	2'900.33	3'133.50
Pertes sur débiteurs	-264'211.63	-143'706.09
<b>Total des employeurs</b>	<b>17'134'972.01</b>	<b>16'031'669.89</b>
<b>Total des cotisations assurés et employeurs</b>	<b>34'269'944.03</b>	<b>32'063'339.79</b>

### 7.4 Produits divers

	2021 CHF	2020 CHF
Intérêts sur les transferts d'affiliés actifs	0.00	6.00
Python & Peter / Remboursement Hypotheka	79'815.55	0.00
Centres d'encaissement / Divers	333.45	948.47
<b>Total</b>	<b>80'149.00</b>	<b>954.47</b>

### 7.5 Frais divers

	2021 CHF	2020 CHF
Frais d'encaissement	1'429.50	4'509.45
Fournitures de bureau et imprimés	1'004.50	1'004.50
Frais juridiques	2'173.55	11'157.09
Charges diverses	2'156.51	582.33
<b>Total</b>	<b>6'764.06</b>	<b>17'253.37</b>

## 7.6 Administration générale

	2021 CHF	2020 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'350'422.52	1'319'512.75
Frais généraux de gestion	989'585.00	949'748.00
<b>Total</b>	<b>2'340'007.52</b>	<b>2'269'260.75</b>

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

## VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

## IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

## X Événements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les cotisations paritaires passeront à 2.2% (1.1% à charge du travailleur et 1.1% à charge de l'employeur) conformément à l'art. 6 de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR) étendue.

Sion, août 2022

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

### RESOR

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général



Fabien Chambovey  
Gérant

# VI

## LE BILAN TECHNIQUE



**VI LE BILAN TECHNIQUE****Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2021	31.12.2020
Total de l'actif	106'704'047	97'730'123
Compte de régularisation du passif	- 1'350'011	- 680'038
<b>FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)</b>	<b>105'354'036</b>	<b>97'050'085</b>
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes <sup>1</sup>	43'826'260	39'823'545
Capital de prévoyance cotisations au II <sup>ème</sup> pilier	5'206'082	4'884'763
Capital de prévoyance de la participation aux charges sociales	514'850	430'300
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>49'547'192</b>	<b>45'138'608</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)</b>	<b>49'547'192</b>	<b>45'138'608</b>
<b>RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)</b>	<b>15'219'425</b>	<b>13'620'830</b>
<b>EXCEDENT TECHNIQUE <sup>2</sup></b>	<b>40'587'419</b>	<b>38'290'647</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE <sup>3</sup></b>	<b>162.7 %</b>	<b>165.2 %</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) <sup>4</sup></b>	<b>212.6 %</b>	<b>215.0 %</b>
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>15'219'425</i>	<i>13'620'830</i>

## Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.  
 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.  
 3) = FP / [CP + RFV]  
 4) = FP / CP

L'avenir compte

# VII

## LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)

### Sion

#### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion  
Téléphone : +41 58 792 60 00, télécopie : +41 58 792 60 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Célien Planchamp

Sion, le 23 septembre 2022

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)





**RESOR**

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

[info@resor.ch](mailto:info@resor.ch)

[www.resor.ch](http://www.resor.ch)